



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Secrétariat Général  
Pour l'Administration  
de la Police nationale  
en Nouvelle-Calédonie*

Nouméa, le 29 novembre 2017

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Affaire suivie par : Stéphanie LEOU THAM  
Tél. : (+687) 23 25 47  
stephanie.leoutham@interieur.gouv.fr

SGAP/SLT/2017/N°2050

## AVIS DE CONCOURS

Le Haut-Commissariat de la République communique :

Le Ministère de l'Intérieur - Direction des ressources et des compétences de la police nationale - organise au titre de l'année 2018, une session nationale pour le recrutement de **commissaires de police de la police nationale**.

Il s'agit d'un concours national et la répartition des postes offerts sera communiquée ultérieurement.

### CONDITIONS DE RECRUTEMENT – CONCOURS EXTERNE

Le concours externe est ouvert aux hommes et aux femmes :

- ⇒ de nationalité française
- ⇒ âgés de 35 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (sauf dérogations particulières)
- ⇒ titulaires du master ou d'un diplôme ou titre équivalent.
- ⇒ peuvent se présenter les candidats justifiant qu'ils accomplissent la dernière année d'études en vue de la possession d'un des diplômes ou titres requis. En cas de réussite au concours, ils ne seront nommés élèves que s'ils justifient, avant la date fixée d'entrée en école qui suit immédiatement le concours, de la possession du diplôme ou titre.
- ⇒ peuvent faire acte de candidature les personnes justifiant de **trois années d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé** (2 ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis).

⇒ peuvent **présenter le concours sans condition de diplômes** :

- les mères et les pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
- les sportifs de haut niveau.

## **CONDITIONS DE RECRUTEMENT – CONCOURS INTERNE**

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires civils et militaires ou agents de l'Etat, des collectivités territoriales, d'un établissement public ou d'une organisation internationale intergouvernementale :

⇒ en activité, en détachement ou en congé parental à la date de clôture des inscriptions ;

⇒ justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'au moins quatre ans de services effectifs, compte-tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps ou cadre d'emploi de la fonction publique ;

⇒ âgés de 44 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le temps passé au service national au-delà de la durée légale est assimilé aux services effectifs.

Les fonctionnaires en situation de congé maladie ou de longue maladie sont autorisés à se présenter.

## **MODALITES D'INSCRIPTION**

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à Nouméa au :

**SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DE LA POLICE**

**9, bis rue de la République - CENTRE ADMINISTRATIF - ☎ : 27 24 99 / 27 08 80**

***Ouvert du lundi au vendredi : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h.***

La date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers d'inscription est fixée au 29 décembre 2017 (le cachet de la poste faisant foi).

Par ailleurs, les candidats pourront s'inscrire en ligne sur le site internet du Ministère de l'Intérieur « [www.lapolicenationalerecrite.fr](http://www.lapolicenationalerecrite.fr) ». Dans ce cas, la date de limite de validation des formulaires d'inscriptions est fixée au 29 décembre 2017 à 18 heures (heure de Paris).

En raison du décalage horaire, les épreuves d'admissibilité auront lieu les 6, 7 et 8 mars 2018 dans le centre de Nouvelle-Calédonie.